

L'an deux mille dix-sept, le vingt février à 20 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le quinze février, se sont réunis à Antoingt, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Conseillers présents: Chantal Roussel, Emmanuel Gonthier, Claude Jacob, Tony Cano, Guy Souiller, Philippe Terranova.

Conseillers absents : Nicolas Biéri (pouvoir à Mme Roussel), Lydia Esclatine, Analio Figueiredo (pouvoir à Claude Jacob), Cyril Piroux.

Secrétaire de séance : Tony Cano.

Délibération n°4 : Dénomination de voies communales.

Pour accompagner l'opération de numérotation, il convient de compléter ou modifier la dénomination de plusieurs voies communales :

- La rue de la Gazelle sera limitée entre la route du Pré David et la rue de Domazat,
- Le chemin de Vodable sera limité entre la rue de Domazat et la rue de la Pougère,
- La rue des Crozes sera limitée entre le chemin de Vodable et la rue de la Pougère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de délimitation et les noms des voies communales :

- Rue de la Gazelle entre la route du Pré David et la rue de Domazat,
- Chemin de Vodable entre la rue de Domazat et la rue de la Pougère,
- Rue des Crozes entre le chemin de Vodable et la rue de la Pougère.

Décision : Adopté à l'unanimité des présents

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Chantal ROUSSEL

